SUD
SECTION SYNDICALE
CF RENNES - 1er étage
Tel : 02 23 40 55 23
sud.ptt.35.crsf@wanadoo.fr

CACTUS
Qui s'y frotte, s'y pique
N° 125 / Janvier 2025

CHANTIERS !

Les dirigeants de La Poste et de la Banque Postale sont devenus des adeptes des orientations politiques développées par le PDG d'Alcatel, S. Tchuruk. En 2001, ce patron annonçait joyeusement qu'il était pour une « *entreprise sans usines* » afin de créer de la « *valeur pour les actionnaires* ». Les patrons de la Poste et de la banque postale reprennent aujourd'hui ce principe débile sous la forme : « *une banque sans centres financiers* ». Pour effectuer cette « transformation », S. Pierrot (DG banque de détail), S. Renaudie (DG finance et stratégie) P. kaltwasser (DG risque), M.A Thépaut (DG CNP) et G. De Roucy (DRH) se sont partagés 13 chantiers sous la houlette de Dédeyan. Vous ne les connaissez pas ? Evidemment, ils changent de banques tous les 2 ans quand ça tourne mal ! Pour Alcatel, la stratégie patronale a été un fiasco monumental : Alcatel a été démantelé et une partie est allée chez Thalès, tandis qu'une autre a été cédée à l'américain Lucent. Comment en 2024, peuvent-ils suivre une telle idéologie managériale de casse des activités ?

1) DECOUPAGE de LA BANQUE

En 2024, apparait tout à coup un découpage des activités bancaires de la Banque Postale : « la banque de détail » (BDD), la « banque des entreprises et du développement local » (BEDL), la banque « privée », etc… Pourquoi ? Pour vérifier la rentabilité supposée de chaque « morceau » de banque. C'est ainsi que sans jamais dire ce qui constitue la «banque de détail », Dédeyan et sa clique décrètent que la « BDD » n'est pas rentable et qu'elle doit retrouver la rentabilité en 2026 !! Bizarre parce que s'il y a des déficits, ce sont bien les mêmes directeurs qui les ont creusés !! De plus, quand on voit les résultats semestriels de 2024 (+ 515 millions de bénéfice), on a du mal à comprendre ! Ils ou elles disent avoir fait un diagnostic depuis 6 mois et maintenant, ils sont au top pour « agir et transformer ». Sauf que lorsque l'on interroge le président du CSE DREC (V. Remoué, DREC) sur le contenu de cette transformation, il reste muet comme une carpe.

2) DECOUPAGE de LA CLIENTELE

Au-delà d'un vocabulaire managérial imbuvable, il est facile de résumer les intentions de la direction pour 2025 et 2026… Leur 1er chantier annonce la couleur : il faudrait « *recalibrer la banque de détail* » qui représenterait 70% du produit net bancaire. C'est une façon hypocrite de dire que leur objectif est de faire un plan social : restrictions budgétaires, externalisation et suppression d'activités, mutualisation de services.
Le « chantier n°11 » le confirme en ayant l'objectif de « *réduire les flux entrants (appels courrier, email)* », *diminuer les charges et dématérialiser à tout va particulièrement au service crédit (dossiers)* ». Le chantier n°2 liste les activités qu'il faut arrêter d'urgence (Ma French Bank, KissKissbank, etc..). C'est étonnant puisque cela fait plus de 10 ans que l'on nous expliquait que c'était de nouveaux axes de développement !!! Dans le domaine des paiements, il faudrait trouver rapidement des partenaires pour générer plus de « commissions » car Transactis (filiale avec la société générale) aurait une rentabilité insuffisante !
Les 12 chantiers sont de la même veine : découper, segmenter, remodeler, « dégraisser ». La clientèle des particuliers est elle-même segmentée en 14 strates et les professionnels en 3 ! Et à chaque segment de clientèles doit correspondre une « catégorie » de chargées de clientèle, les moins payées s'occupant des plus pauvres, les mieux payés s'occupant des patrimoniaux riches… Cette stratégie a déjà fait perdre plus de 400 000 comptes !

3) ACCIDENTS de CHANTIER !!

Le clou du spectacle, c'est le chantier n°12 mené par G. de Roucy (ex DRH de la Royal banque of Scotland en 2008 lors de sa faillite retentissante!). Il annonce vouloir transformer les agents et changer leur « culture » !!. Il encourage les « managers » à cesser d'être consensuel en prenant l'avis du personnel et en traitant sans état d'âme les « sujets qui fâchent » (horaires, objectifs, etc..). Ils veulent une « culture des résultats » et vite. Ils feraient mieux de se regarder dans une glace.. Des résultats ? Les leurs sont catastrophiques !

Pour éviter les accidents de chantiers, il faut d'ores et déjà de fortes résistances de la part des agents

24 et 31 DECEMBRE ? ?

Il y a une quinzaine d'années et alors que la Poste était un service public, la plupart des services étaient fermés à 12h la veille des fériés des 25 et 1er janvier... Il est possible que la direction de La Poste prenait plus en compte la « vie au travail » et les revendications du personnel. En 2024, les dirigeants de La Poste sont encore les plus « inhumains » des entreprises en imposant des fins de service pour les centres financiers et les bureaux de poste à 16h..Pourtant, quand il s'agit de fermer les bureaux pour des raouts de propagande au couvent des jacobins, il n'y a pas de problème Les inégalités de traitements, les injustices et l'exploitation, cela suffit **SUD était intervenu auprès de la direction pour que chaque postier bénéficie d'un jour non travaillé sur 2 (soit le 24 soit le 31). SUD avait aussi déposé des préavis de grève nationalement pour appuyer nos revendications. Plusieurs dizaines d'agents ont fait grève**..

PETITS DEJEUNERS NON- INCLUS !

Contrairement aux idées reçues, un challenge commercial n'est pas une partie d'airsoft entre potes. Non, un challenge en entreprise avec gratifications (chèques cadeaux, etc..) doit obéir à trois critères : des règles précises, un fonctionnement transparent et une égalité de traitement (arrêt de Cour de Cassation du 18 janvier 2000). Et évidemment, comme pour tout objectif commercial, le code du travail indique l'employeur doit fournir les moyens à tout salarié d'atteindre cet objectif. Force est de constater que les challenges qui s'enchainent au centre financier de Rennes ne respectent pas ces principes élémentaires… Pis encore, on apprend que l'équipe ou les équipes perdantes devraient payer le petit dej aux gagnants. S'assimilant à une sanction financière, ce genre d'amusement est strictement interdit et que la hiérarchie qui en est responsable pourrait bien être obligée de payer le petit dej. La sanction financière en cas de non réalisation des objectifs existait au 19eme siècle à l'encontre notamment des enfants employés dans les mines. Normalement, au 21ème siècle, on a évolué, non ?

OU EST LE POGNON ?

On apprend aux détours de couloirs qu'il n'y aura pas d'arbres de Noël pour les mômes cette année. C'est un rituel qui s'était institué depuis Anne Laure Bourn…. Question évidente : pourquoi ? Première réponse un peu embarrassée : « il n'y en a pas à Orléans et à Nantes » !. Peut-être et alors ? En 2023, non plus ! Alors ? Bon ben, on essaie une autre réponse ? : « *L'arbre de noël était organisé et payé par « l'amicale », mais avec le CSE, il n'y a plus d'amicale !* ». Pour ceux qui pensaient rouler sur l'or avec le CSE, c'est mal parti. Mais surtout, le pognon de l'amicale est passé où ?

HYPPOCRATE !

Tous les médecins, y compris les « médecins du travail de La Poste » prêtent serment. Ce « serment d'hyppocrate », que dit-il ? En voici un extrait :

« *Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. .Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences…. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire .Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les moeurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission… »*

Pourquoi produire ce serment ? Parce qu'à 3 reprises, le nouveau médecin basé à l'infirmerie du centre financier de Rennes, a refusé de recevoir et de prendre en charge un collègue accompagné de son manager de proximité. Au contraire, elle a conseillé au malade de remonter travailler dans son service !! C'est la première fois que depuis 15 ans, nous sommes confrontés à de tels comportements qui sont contraires aux missions et profil de recrutement que la direction de La Poste, elle-même met en avant quand elle recrute (Voir Linkedin) !. De ce fait, la direction engage aussi sa responsabilité puisque son obligation est de préserver la santé mentale et physique des salariés. Le syndicat SUD ne laissera pas passer une 3ème dérive. Le syndicat SUD constate d'ailleurs que les agréments apportés antérieurement au médecin du travail dans le cadre du CHS-CT ont été abrogés par la loi du 22 novembre 2022 et la note de service de Valérie Decaux (DRH groupe) du 25 octobre 2024. Ainsi, un avis du CSE est obligatoire pour continuer l'exercice des services santé au travail. Ce qui n'est pas fait !

JARDILAND !

Nous en étions restés au système de promotion mis en place par la direction le 6 juin 2006. Mais, non ! De nouvelles dispositions non écrites semblent avoir été mises en œuvre dans le programme « 1000 managers ». Ce programme vise à créer une « amitié indéfectible » entre le supérieur hiérarchique et le salarié à coup d'ateliers et de convivialités. C'est un programme de « transformation comportementale » des salariés. En effet, il faut que le petit peuple arrête de se plaindre et soit « participatif » et « collaborateur » !! Et dans ce programme « 1000 managers » il y a une place réservée à des « parcours qualifiants » particuliers pour de futurs « managers » (3.1 ou 3.2). Il faut donc faire une sorte « d'expérimentation in vivo » auprès des salariés pour obtenir la promotion. C'est ainsi qu'alors que nos salaires végètent, la « végétalisation » de la Mbaq ferait partie d'ateliers de « parcours qualifiants ». Ce serait l'astuce technique pour obtenir une transformation du comportement des salariés afin qu'ils soient plus productifs ! Bref, A la Mbaq on nous propose d'amener plusieurs sortes de plantes (qui seraient dépolluantes !) des pots, de la terre.. Puis de faire un atelier « rempotage » ! Tout ça pour « rempoter » une soutenance à une promo. Nous proposons seulement des numéros de « Cactus » qui permettent de mieux respirer !

Bonne année 2025
À tous nos adhérents, sympathisants et ami(e)s.

VOS COTISATIONS M'INTERESSENT!

Beaucoup d'entre vous ont été surpris de recevoir une carte de « mutuelle » qui n'était pas une carte de la mutuelle mais une carte de la CNP. La CNP est une assurance privée, filiale détenue à 100% par la Banque Postale. Mais alors qu'est-ce qui s'est passé ? Une sombre magouille financière appelée « piétra »!

De par ses statuts, la Mutuelle Générale ne pouvait pas être vendue à un assureur privé. Qu'à cela ne tienne, la MG a créé au mois de mars 2024 une société anonyme bidon la « LMG SA ». Le portefeuille d'actifs de la MG a ensuite été versé à cette filiale (LMG SA). Ces actifs sont les contrats collectifs des salariés de La Poste et d'Orange. Au total, cela représente 1,4 millions de personnes qui étaient protégés par la MG… Seuls, les 300 000 retraités d'Orange et de La Poste restent adhérents à la MG pour des obligations légales. Les patrons de la CNP ont acheté 65% de la LMG SA. Une opération à 2 milliards d'euros de primes de santé ! L'objectif est de faire mains basse sur la protection sociale des salariés par les actionnaires de la CDC et de La Poste. Pourtant, il est clair qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt puisque les gestionnaires des contrats de groupe ne sont en général jamais les employeurs des salariés concernés. Sauf la CNP, avec l'aval complaisant de l'autorité de régulation en octobre 2024 ! Ce triste jeu de monoply n'est pas sans conséquences. Auparavant, la Mutuelle générale était régie par le code la mutualité dont la gouvernance est assurée par des « sociétaires ». En théorie une mutuelle gère les cotisations de ses adhérents pour les redistribuer sous forme de prestations sans faire de spéculations sur les sommes collectées. Aujourd'hui, vos cotisations gérées par la LMG.SA vont être régies par le **code des assurances** dont la gouvernance est faite par et pour des actionnaires. Vous a –t-on demandé votre avis ? Non !! Mais quand des milliards sont en jeu, l'éthique et la légalité sont oubliées ! Pour favoriser la fusion avec la CNP des augmentations importantes de cotisations ont donc eu lieu en 2024 tandis que les prestations et remboursements sont en baisse…

ET SI ON SE FAISAIT ENTENDRE !!

Comme chaque année, la direction convie ou plutôt « invite » fortement (car ce n'est pas obligatoire) les chargées de clientèle à assister au plan d'action commerciale. En 2023, des collègues avaient gentiment posé des questions, notamment à Sandrine Beltran (nommée, en juin 2020, directrice des services relations clients de La Banque Postale). Manifestement Beltran n'aime pas échanger ! Elle avait fait convoquer ceux qui avaient osé poser des questions !.. Alors, cette année, S Beltran et Nathalie Sontot-Marjary (DEX ouest) ont pris les devants. Si les chargé(e)s de clientèle ont des questions à poser, il faudra le faire à l'avance par écrit et la question sera reformulée voire édulcorée, pour ne pas froisser la susceptibilité des deux directrices !! Drôle de conception du dialogue avec le petit peuple. Pacs 2025 : pas de quoi s'enthousiasmer. Bon, disons le tout de suite, aucun centre financier n'est aux « attendus » mais on fait croire que tel centre ou tel centre est meilleur qu'un autre… Juste pour faire de la « compet » à 100 balles ! .Evidemment, la direction n'en a jamais assez, que ce soit en accessibilité ou en ventes. Donc l'année 2025 sera l'année de la surveillance maximale (mieux qu'en Chine). L'outil Quality monitoring permettra aux managers de suivre et de décortiquer les appels des uns et des autres en permanence. Bien évidemment aussi, on va rivaliser « d'animations », de challenges, de journées flash avec des « ambassadeurs » pour rebooster le tout. Comme d'habitude, les discours sont contradictoires. S'il faut avoir une réponse appropriée au premier contact, il faut aussi et surtout être obnubilé pour faire des ventes et des rebonds commerciaux à tous prix. Le « conseil » serait la clé de l'activité…mais la vente est le seul objectif réel ! Et gare à ceux qui ne sont pas attendus, ils auront droit au PDI (plan de développement individuel) entre 2 « full-ten » !

Les objectifs de rendement sont donc quasi irréalisables :

8 appels par heure avec un temps fou à faire une vraie inquisition du client : l'agent va devoir outre la procédure d'accueil (adresse, numéro téléphone, mail), vérifier si le formulaire auto-certification -FATCA- est présent ou pas et si besoin le lui réclamer, etc… 11 mails par heure : attention, il s'agit moins de faire une réponse pertinente au client que de bien vérifier que le mail est accompagné de justificatifs et de pièces jointes à la demande. C'est peut-être pour éviter que la Banque Postale ne se fasse épingler pour manquements à ses obligations. Il n'est donc pas étonnant de constater que dans tous les centres, l'absentéisme est en hausse ou que le nombre de démissions des jeunes « conseillers » est impressionnant ! Reste la RVB… L'objectif de la direction est de multiplier les critères pour la faire diminuer. Après l'absentéisme, c'est le « malus » qui est pris en compte résultant du contrôle interne du contrôle de la conformité et même contrôle des formations à suivre !

Face à cela le syndicat SUD a décidé de se faire entendre par une grève mensuelle de 59 minutes en début de mois.

EXPLOSION DES TARIFS !

Pourquoi augmenter massivement les tarifs ? Pour faire fuir le client ! Et donc supprimer au plus vite les activités, le travail réel et les emplois ! Depuis 15 ans, les augmentations explosent en matière de courrier (suppression du timbre rouge, augmentation de 250% en 10 ans) pour dissuader les entreprises et les particuliers d'envoyer du courrier. Ensuite, la deuxième phase, c'est l'augmentation actuelle de la tarification bancaire pour dissuader le « client ». La Banque Postale était considérée comme la moins chère en matière de tarifs ! Les tarifs étaient bas et attractifs mais en 2024, les tarifs avaient déjà augmenté de 15,5% en moyenne… Et en 2025, les patrons de la LBP se sont surpassés : +166,67% (frais de retour pour NPAI), +11,76% pour les frais de tenue de compte, +15,94% pour les commissions d'intervention, entre +3 et +5% pour les cartes bancaires, etc… La banque la moins chère a vécu !! Etes-vous mieux payés pour autant, Certainement pas ! Non, contrairement à ce qui est raconté, l'objectif n'est pas de « développer » les comptes et les activités mais de diminuer le nombre de clients et de comptes de la BDD « *qui ne rapporteraient rien* » !!

VENTE DE KISSKISSBANK

Décidément, Dédeyan et sa clique ont une frénésie de vendre l'argenterie de famille. Une sorte d'obsession pour faire du cash très rapidement. Pour l'utiliser à quoi ? (Voir l'éditorial). Après « La Poste Mobile », vendue en totalité à Bouygues Télécom, « Ma french Bank » s'arrête fin de l'année 2024 et les 700 000 clients ont dû opter en décembre pour changer de compte et en ouvrir un nouveau à la LBP s'ils le souhaitent. Comme si cela ne suffisait pas, voilà que les dirigeants de la banque postale qui détenaient 100% de kisskissbankbank depuis le 28 juin 2017 s'en débarrassent. Cette plateforme de crowdfunding, qui était, paraît-il, le fleuron de l'engagement de La Poste pour les start-up est vendue morceau par morceau à son principal concurrent, « Lendosphore ». Pourquoi ? C'est le chantier n°12 !

CSE : TRES LABORIEUX !

Décidément, ceux qui croyaient aux tracts de certains syndicats fascinés par la mise en route des comités sociaux économiques (CSE) vont être déçus ! Lors de la troisième réunion du CSE du 11 décembre, les sujets intéressants les conditions de travail des services n'ont guère été abordés et on en est resté à l'organisation bureaucratique.

*L'ouverture de comptes pour le CSE. Tout à fait logiquement, et par mesure d'indépendance, les CSE n'ouvrent pas leurs comptes dans les banques de leurs employeurs. Sauf au CSE de la DREC qui a voté pour un compte à la Banque Postale (27 pour, 5 contre).

* Le Règlement intérieur du CSE n'a pas pu être adopté faute de temps.

* Les « représentants de proximité » (RPX) sont au nombre de 70 pour toute la DREC ce qui fait 1 pour 100 postiers !.

La direction compte ne leur accorder que 17,5 h par mois pour mener à bien leur mission. En effet, des syndicats CFDT-CGC-CFTC-CGT et FO ont signé un « accord » sur les moyens attribués aux RPX qui dépend du périmètre de leur désignation et intervention (site ou multi sites)

* Commissions santé sécurité et commissions de travail (CSST). Elles sont au nombre de 7 (1 par plaque + la DOP) Manifestement, la direction cherche à bloquer le travail de ces commissions en ne faisant pas remonter les informations. SUD exige que soient remis en service les cahiers hygiène et sécurité dans les services et centres financiers.

La suite donc au prochain CSE en janvier 2025…

Donc, les sujets que nous avons prévus d'aborder (situation des SRC, objectifs commerciaux, Bouygues télécom, plan stratégique 2025-2026)

CSE : UNE PRESIDENCE HUBRISTIC

Lors de la troisième réunion des CSE, une élue SUD a fait une déclaration sur les orientations économiques, sur le climat social et la situation dans les services. Pour caractériser cette situation (mails en pagaille, Full-tel, etc..) Elle caractérisait la situation de « gabegie ». Le président, Vincent Remoué, faisait alors une tirade sur le « respect » et l'emploi de termes inacceptables, etc.. Manifestement, quelques mots du vocabulaire lui échappent. Le mot «Gabegie » a pour définition selon le « petit Robert » : Gabegie = « *désordre résultant d'une mauvaise gestion* ». Même définition dans le « Larousse » et même définition dans le dictionnaire de l'académie française. Alors ? Alors, il vaut mieux s'offusquer même si l'on ne comprend pas le mot plutôt que de répondre aux causes de cette gabegie !

CSE : UNE PRESIDENCE COMPLAISANTE

Lors de cette même séance, un représentant syndical CFDT qui se plaignait, sans doute à juste titre, qu'il n'arrivait pas à obtenir des informations précises ou des documents, s'est esclaffé qu'il n'allait pas aller jusqu'à « violer » la DRH pour avoir gain de cause. On aurait pu s'attendre à avoir une réaction très sévère et indignée du président…Non ! Rien, juste un sourire pour dire que c'était interdit. Nous serons vigilants pour que le procès-verbal de la séance du CSE relate l'exactitude des propos…

SICHEL, VOUS CONNAISSEZ ?

Bayrou a fait son gouvernement. Nous n'en dirons rien tellement il n'y a rien à dire. Les ringards sont de retour pour arrondir leur retraite. Remarquons simplement qu'avec ou sans gouvernement, on n'a pas vu de changement !! L'apothéose, c'est Eric Lombard, l'ex patron de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), devient ministre de l'économie et des finances !

Or, Lombard était le véritable patron de La Poste depuis 2023 puisqu'au terme d'une manipulation financière entre copains, la CDC détient 66% du capital de La Poste ! En même temps, sous l'égide de la CDC, la banque postale a absorbé à 100% la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance). Lombard est a été donc l'artisan de cette financiarisation! Et sous sa présidence, il s'en est passé des magouilles. Outre les ventes du patrimoine de la CDC (Chalets en montagne) et l'achat de théâtres et d'Orpéa (en quasi faillite), Lombard a intrigué pour que les mutuelles « groupe » des salariés de la Poste et d'Orange (MG) et de la CDC passent dans le domaine de l'assurance privée par le rachat de la MG par la CNP ! Pour ceux qui croient encore que la CDC est un « pôle financier » public au service de l'Etat, il faut savoir que Lombard, nouveau ministre de l'économie et des finances, va être remplacé par Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des dépôts et directeur de la Banque des Territoires, pour « *assurer la gestion quotidienne de l'institution et le pilotage de ses missions d'intérêt général, tout en continuant à porter les projets stratégiques en cours* ».

En parlant, « d'intérêt général », Olivier Sichel, il sait de quoi il parle !! Haut fonctionnaire, il a démissionné de la CDC au mois de janvier 2024 pour être immédiatement embauché en tant que salarié de droit privé de luxe dans le même poste, augmentant significativement son salaire et ses primes au point d'avoir un salaire supérieur à Lombard (Méiapart 3 août 2024). Les syndicats l'avaient d'ailleurs surnommé « DG picsou » !! Tout un programme qui semble bien être la feuille de route de ce gouvernement…

TPAS ? NEGOCIATIONS SALARIALES ?

Le 15 décembre 2023, Valérie Decaux, DRH groupe La Poste donnait une interview au magazine « liaisons sociales » et proclamait : « ***Avec nos accords sur les CSE, La Poste entre dans une nouvelle ère* ».** Et bien non ! Pas du tout **!** On pourrait même dire au contraire. Le code du travail oblige la direction a engagé des négociations annuelles sur 3 sujets dont les salaires. Le 17 décembre 2024, c'était donc la première réunion avec tous les syndicats représentatifs. On aurait pu faire un compte rendu s'il y avait quelque chose à dire. Mais en face, la DRH entourée de ses acolytes n'avait pas l'intention d'aborder sérieusement les sujets.

- Le TPAS sera-t-il reconduit en 2025 ? On verra, on vous répondra en janvier 2025 !! On se demande pourquoi les dirigeants d'Orange ont fait connaître leurs intentions de reconduire les « TPS » de 2025 à 2028 ! Plus intelligents ? Plus respectueux ?
- Les salaires ? Que faites-vous pour l'égalité professionnelle homme/ femme dans les catégories de personnel (exécution, cadre, etc..) ? Ben, rien ! Pour les augmentations salariales (salaires et primes), on verra plus tard, sachant que seuls sont concernés les salariés de droit privé. Les 44 000 fonctionnaires postiers ne sont pas concernés, ce qui est irrégulier puisque le choix des patrons de La Poste de mettre en œuvre les CSE (auxquels les fonctionnaires ont voté et y participent) les obligent à des négociations annuelles OBLIGATOIRES pour tout le personnel !

Les prochaines réunions auront lieu le 22 janvier et le 20 février 2025. D'ici là, il serait temps que les postiers et postières se manifestent pour exiger des augmentations de salaire. Car depuis 2022, 2023, 2024, les quelques augmentations accordées sont loin d'avoir suivi l'augmentation des prix dans tous les domaines.